



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 1ère catégorie : 2 kms
-L' Airaines

Linéaire rivière 2ème catégorie :

- Canal d'assèchement
- Canal du près à Pions

Etangs : 47 hectares

- Etang du château
- Etang des dix
- Etang du Grand marais
- Etang du près à Pions
- Etang du Petit marais
- Etang des petits trous

Membres du bureau

Président

SAILLY Giovanni

Vice-Président

THERASSE Yann

Trésorier

LEFEVRE Christian

Secrétaire

OLEN Daniel

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche aux salmonidés

Services

- Ponton labellisé personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique
- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"

Présentation

Au cœur de la Vallée de la Somme, l'association "Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints" vous offre des plans d'eau remarquables.

Vous pourrez également pêcher dans la rivière de la Somme à proximité des étangs ainsi que sur la rivière l'Airaines.

L'association propose tous les types de pêche : blanc, carpe, carnassier, truite.

Un carpodrome est ouvert avec usage exclusif de la pêche au coup.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -22ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	100.00€	92.00€	21.00€	35.00€	6.00€	15.00€	33.00€
OPTIONS							
Pêche embarquée	60.00€	60.00€	-	55.00€	-	10.00€	-
Timbre urne	-	35.00€	-	-	-	-	-
Float-Tube	60.00€	60.00€	-	55.00€	-	10.00€	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Alcedo - Mr Frédéric Dufour - Rue Macqueron - 80100 Abbeville - 03-22-24-89-01

Café "Chez Tchiot Paul" - 21, Grande Rue - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS - 03-22-31-91-83

Le Koriggan's - 10, Grande rue - 80510 LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS - 03-22-19-38-31

NP PÊCHE/ Le Relais des Etangs - Mr Pascal Newstead - 84, Rue Guy Douvergne - 80132 Mareuil Caubert - 06-80-78-02-92



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Etang du château



Ce parcours est réciprocaire.

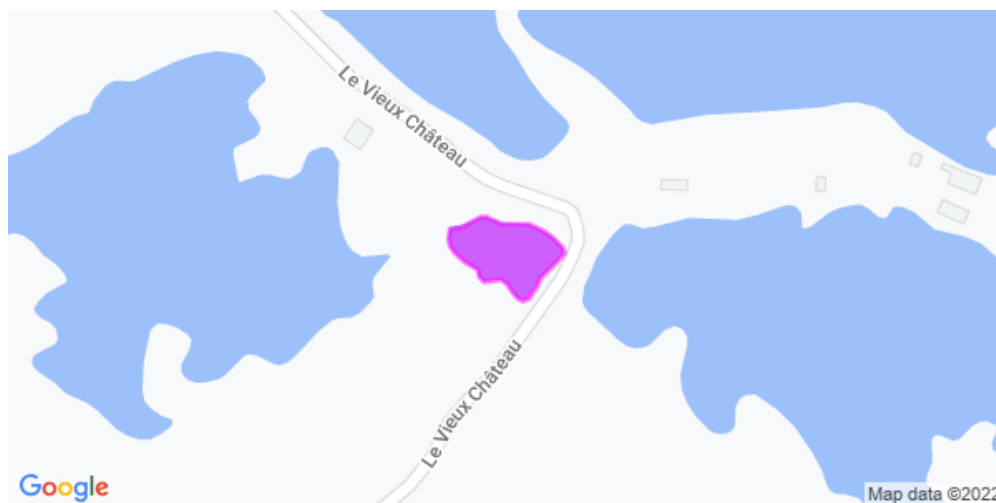
Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.08 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour



Google

Map data ©2022

- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.

BROCHET : taille minimum 60cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;

Fevrier : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ;

Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

Contrôle : Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes.

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Les petits trous



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.18 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour



Berge gauche

Berge droite

Berge gauche et berge droite

Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche etang gros poissons, No-Kill, pêche à une ligne.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.

BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;

Fevrier : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ;

Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

Contrôle : Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes.

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Etang du près à Pions, Carpodrome



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.26 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Carpodrome

Bourriche interdite

Pêche sans arpillons ou arpillons écrasés

1 seule canne autorisée.

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;

Février : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ;

Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes.

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Carpe, Poissons blancs

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Le grand marais



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 13,84 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Pêche embarquée
- Pêche en "Float Tube"



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.

BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;

Fevrier : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ;

Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option) toute infraction sera verbalisée par les gardes. Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option pêche embarquée :

Carte Interfédérale : 60 €

Carte Majeure : 60 €

Carte Mineure : -

Carte Femme : 55 €

Carte -12ans : -

:-

Carte Journalière : 10 €

Carte Hebdomadaire : -

Float-tube :

Carte Interfédérale : 60 €

Carte Majeure : 60 €

Carte Mineure : -

Carte Femme : 55 €

Carte -12ans : -

:-

Carte Journalière : 10 €

Carte Hebdomadaire : -

• Poissons présents :

Anguille, Brochet, Carpe, Poissons blancs, Sandre, Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour, Pêche au coup et à l'anglaise, Pêche au mort manie, Pêche au vif, Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs, Pêche aux leurres cuillers, Pêche en batterie



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Etang des dix



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

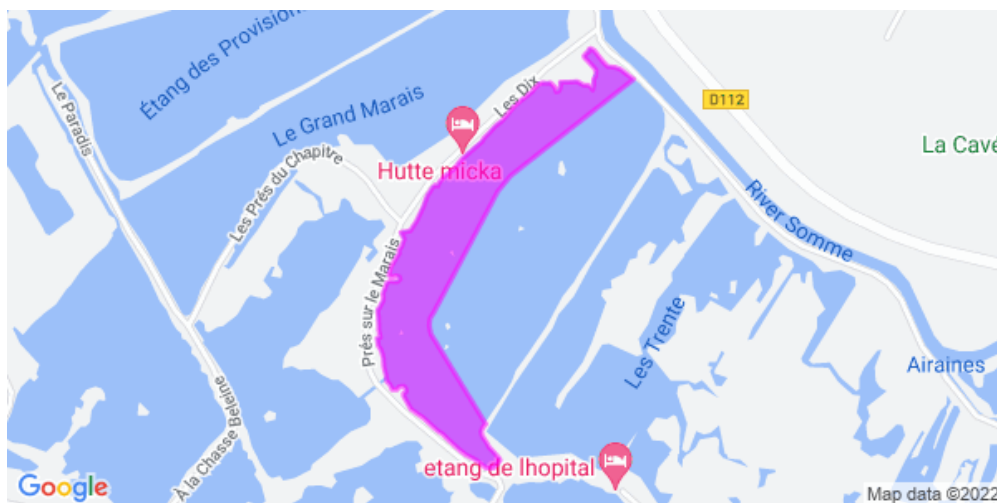
Surface : 8.11 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Ponton labellisé personne mobilité réduite



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.

BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;

Fevrier : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ;

Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet. Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

16 août -> 28 février

• **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

01 mars -> 16 août

• **Poissons présents :**

Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Longpré les corps saints Le canal d'assèchement



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

Berge :

• Gauche

Linéaire : 0,7 km

Type(s) de pêche :

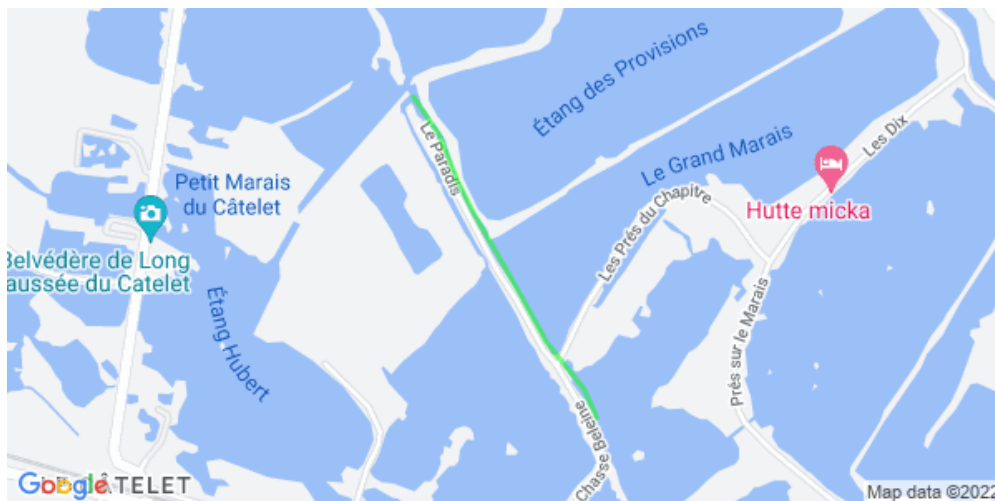
Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour

Services :

Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.

BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;

Février : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ; Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

Contrôle Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option). Toute infraction sera verbalisée par les gardes.

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Les chiens doivent être tenus en laisse, tout contrevenant risque une amende, voir une suspension de l'action de pêche dans les lots de l'A.P.L.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Longpré les corps saints Canal du prés à pion



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

Berge :

• Droite

Linéaire : 0.4 km

Type(s) de pêche :

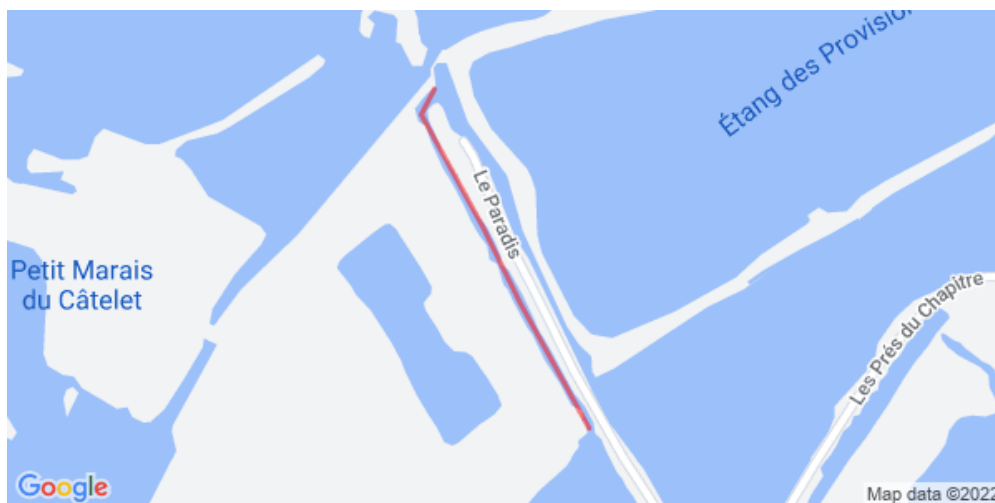
Pêche aux blancs

Pêche aux carnassiers

Pêche à la carpe de jour

Services :

Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Trois lignes maximum par pêcheur dont deux destinées à la capture du carnassier.

BROCHET : taille minimum 60 cm SANDRE : taille minimum 50 cm

Horaires :

Janvier : 9h - 17h ;

Fevrier : 8h-18h ;

Août : 6h30-21h ;

Septembre : 7h30-20h ;

Octobre : 8h30-19h ;

Novembre : 8h-17h ;

Décembre : 9h-17h.

Contrôle : Les Pêcheurs devront se soumettre à la vérification de leur situation (droit de Pêche, carte d'identité du Pêcheur et option).

Tout Pêcheur doit laisser son lieu de pêche propre après son départ, des poubelles étant prévues à cet effet.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Longpré les corps saints L'Airaines



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : rivière

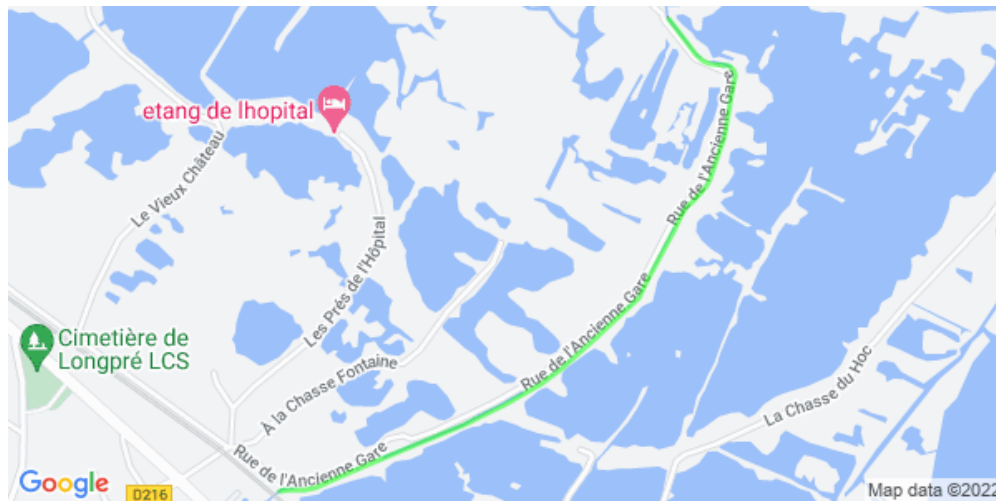
Catégorie : 1ère catégorie

Berge :
• Gauche

Linéaire : 1,4 km

Type(s) de pêche :

Pêche aux salmonidés



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche ouverte : les samedis, dimanche, mercredi et jours fériés.

Pêche aux leurres, à la cuillère et à l'alevin à partir du 1er mai

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1ère Catégorie -> Fermeture 1ère Catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

: -

Carte Journalière : -

Carte Hebdomadaire : -

• Poissons présents :

Anguille , Truite

• Techniques de pêche :

Pêche au toc , Pêche au vif

Ouverture 1ère catégorie -> Fermeture 1ère catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

: -

Carte Journalière : -

Carte Hebdomadaire : -

• Poissons présents :

Anguille , Truite

• Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

Longpré les corps saints L'Airaines 1



Ce parcours est réciproitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 1ère catégorie

Berge :

- Droite
- Droite
- Gauche
- Gauche et Droite
- Droite

Linéaire : 0.8 km

Type(s) de pêche :

- Pêche aux salmonidés



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche ouverte, Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.

Pêche aux leurres à partir du 1er mai.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

Ouverture 1ère catégorie -> 01 mai

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

:-

Carte Journalière : -

Carte Hebdomadaire : -

• Poissons présents :

Anguille , Truite

• Techniques de pêche :

Pêche au toc , Pêche au vif

01 mai -> Fermeture 1ère catégorie

• Options

Option alevinage rivière :

Carte Interfédérale : -

Carte Majeure : -

Carte Mineure : -

Carte Femme : -

Carte -12ans : -

:-

Carte Journalière : -

Carte Hebdomadaire : -

• Poissons présents :

Anguille , Truite

• Techniques de pêche :

Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers



LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Amicale des Pêcheurs de Longpré-les-Corps-Saints

3, rue du Moulin - Mairie de Longpré les Corps Saints - 80510 LONGPRE LES CORPS SAINTS

Email : bigjo2230@icloud.fr

Fiche Parcours

La maison du Marais



Ce parcours est réciprocaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 12 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Pêche aux carnassiers uniquement aux leurres et en No-Kill

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)